



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Traité international  
sur les ressources phytogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture

## TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### ONZIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

Rome (Italie), 16-18 avril 2024

#### RAPPORT

### POINT 1. OUVERTURE DE LA REUNION

1. La 11<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (le Groupe de travail) a été ouverte par les coprésidents, M. Sunil Archak (Inde) et M. Michael Ryan (Australie). Les coprésidents ont souhaité la bienvenue aux porte-parole du Groupe de travail et aux observateurs à cette réunion, qui est la première du Groupe de travail après la 10<sup>e</sup> session de l'Organe directeur.
2. Les coprésidents ont rappelé les résolutions 3/2022 et 3/2023, en particulier le mandat du Groupe de travail, ainsi que les objectifs et les caractéristiques communs du processus. Ils ont exprimé leur vif espoir de voir cette réunion donner lieu à des échanges fructueux qui permettront de préparer un texte de la coprésidence sur un ensemble de mesures en vue de la 12<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail. Les coprésidents ont souligné qu'un Système multilatéral pleinement fonctionnel était essentiel au fonctionnement et au succès du Traité international et ils ont rappelé au Groupe de travail sa responsabilité à cet égard.

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

3. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour, qui est reproduit à l'appendice 1 du présent document. La liste des participants à la réunion figure à l'appendice 2.
4. Les régions et les groupes de parties intéressées ont prononcé des déclarations liminaires, dans lesquelles ils ont remercié les coprésidents et le secrétariat pour la qualité des documents préparés, exprimé leurs attentes à l'égard de cette réunion et affirmé leur volonté de travailler de façon constructive et de trouver des compromis afin de parvenir à un consensus final. Le Groupe de travail a rappelé que l'Organe directeur avait pour objectif d'achever l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral lors de sa 11<sup>e</sup> session et que cette réunion était la première des quatre réunions formelles mentionnées dans la résolution 3/2023.

### POINT 3. LE «PROJET D'ENSEMBLE DE MESURES DE JUIN 2019»

5. Les coprésidents ont présenté le document intitulé *Note des coprésidents relative au «projet d'ensemble de mesures de juin 2019»* (IT/OWG-EFMLS-11/24/3), qui décrit les principaux éléments de l'ensemble de mesures élaboré par le Groupe de travail lors du précédent cycle de négociations et rappelle que l'Organe directeur a approuvé la suggestion du Groupe de travail d'utiliser le «projet d'ensemble de mesures de juin 2019» comme point de départ de ses travaux ultérieurs.

6. Le Groupe de travail a examiné les principaux éléments et concepts du «projet d'ensemble de mesures de juin 2019». Les membres ont communiqué aux coprésidents plusieurs suggestions spécifiques concernant la mise à jour de l'ensemble de mesures afin de préparer un texte de négociation en vue de la 12<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail. Celui-ci a rappelé que les principaux axes de travail sont l'élargissement de l'annexe I du Traité international, l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique et la structure et les barèmes de paiement. Les coprésidents ont invité les membres à signaler d'autres éléments, qu'il conviendra d'examiner ultérieurement.

7. En outre, le Groupe de travail a recommandé aux coprésidents:

- a. de modifier les paragraphes d'introduction pour tenir compte de l'évolution de la situation depuis 2019;
- b. dans la mesure du possible, d'éviter de modifier le texte portant la mention «CONVENU AD REFERENDUM» dans le «projet d'ensemble de mesures de juin 2019» afin de conserver les progrès et les acquis de la phase précédente du processus, étant entendu que rien n'est arrêté tant qu'il n'y a pas d'accord sur l'intégralité du texte;
- c. dans la mesure du possible, de fournir une version au propre sans proposer des libellés différents pour un paragraphe donné;
- d. d'actualiser les dates pertinentes du «projet d'ensemble de mesures de juin 2019»;
- e. de prévoir une section sur l'information de séquençage numérique/les données sur les séquences génétiques;
- f. de prendre en compte les contributions du Groupe de travail sur les trois «points sensibles» et, en particulier, sur les options proposées par les coprésidents dans le document portant la cote IT/OWG-EFMLS-11/24/5;
- g. de prendre en compte les autres contributions du Groupe de travail à la présente réunion concernant d'autres domaines qui nécessiteront des travaux supplémentaires.

8. Le Groupe de travail a souligné combien il était important de collaborer avec le Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources et avec le Comité d'application. Il a proposé des idées de mesures que ces comités pourraient préparer afin d'instaurer la confiance et de soutenir la ratification et la conformité, en faveur du Système multilatéral renforcé. Il a invité les coprésidents à étudier, avec les coprésidents des deux comités, les modalités possibles de ces échanges.

9. Les coprésidents ont fait savoir qu'ils examineraient les implications éventuelles sur les droits des agriculteurs lorsqu'ils travailleraient sur le texte de négociation, conformément à l'invitation formulée par l'Organe directeur dans sa résolution 7/2023.

#### **POINT 4. ÉVOLUTION DES DEBATS AU SEIN D'AUTRES INSTANCES PERTINENTES**

10. Le Groupe de travail a considéré que plusieurs réunions avaient eu lieu dans d'autres instances pertinentes depuis sa 10<sup>e</sup> réunion (juillet 2023), en particulier celle de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

11. Une représentante de la Secrétaire exécutive de la CDB a fait le point sur les travaux au sein des instances de la CDB, et a abordé plus particulièrement la question de l'*information de séquençage numérique*. Elle a rappelé les informations actualisées et complètes fournies par le Secrétaire exécutif

à la 10<sup>e</sup> session de l'Organe directeur concernant les conclusions de la 15<sup>e</sup> réunion de la Conférence des parties à la CDB («COP15»), qui restent consultables dans les documents de la session. Elle a ensuite présenté une synthèse des résultats de la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, qui s'est tenue en novembre 2023. Ce groupe a travaillé sur les éléments susceptibles de figurer dans un mécanisme multilatéral pour le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. Il a organisé son examen des questions mentionnées dans la décision 15/9 de la COP15 en cinq thèmes: les contributions au fonds, les décaissements effectués au titre du fonds, le partage des avantages non monétaires, la gouvernance, les liens avec d'autres approches et systèmes.

12. La représentante a également passé en revue les activités intersessions informelles en cours, notamment celles du Groupe consultatif et informel à composition non limitée consacré au partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, dont la création avait pour but de favoriser une meilleure compréhension de certains des éléments requérant un examen plus approfondi et de faciliter les progrès en la matière. Enfin, elle a donné le calendrier des réunions jusqu'à la 16<sup>e</sup> réunion de la Conférence des parties à la CDB en octobre 2024 à Cali (Colombie).

13. Le secrétariat a fait un point rapide sur les nouveautés à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) concernant l'organe de négociation intergouvernemental chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.

14. Le Groupe de travail a pris note de ces faits nouveaux importants et a recommandé que le secrétariat continue à suivre les processus pertinents et à y participer, de sorte qu'il puisse lui présenter des informations actualisées.

15. Le Groupe de travail a souligné qu'il était important de maintenir une collaboration fructueuse entre les secrétariats et a également mis l'accent sur la nécessité d'assurer la coordination entre les parties contractantes et les régions. Il s'est félicité de la poursuite des échanges entre les coprésidents du Groupe de travail et les coprésidents qui mènent les négociations au sein du Groupe de travail spécial à composition non limitée consacré au partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

## **POINT 5. OPTIONS DES COPRESIDENTS CONCERNANT LES TROIS «POINTS SENSIBLES»**

16. Les coprésidents ont présenté le document intitulé *Les trois «points sensibles»: document des coprésidents présentant les différentes options* (IT/OWG-EFMLS-11/24/5), qui rappelle que, à sa 10<sup>e</sup> session, l'Organe directeur a demandé aux coprésidents d'accorder leur attention aux trois «points sensibles», à savoir l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, l'élargissement de l'annexe I, et la structure et les barèmes de paiement. Les coprésidents ont déclaré qu'il serait essentiel de réaliser des progrès sur les «points sensibles» pour faire avancer la mise au point d'un ensemble complet de mesures. Des travaux considérables avaient déjà été accomplis dans ce domaine au tout début du processus et plusieurs propositions avaient été faites pour trouver des compromis, toutefois les coprésidents ont demandé au Groupe de travail de s'engager pleinement et de prendre part de manière constructive au processus, afin de mettre au point des solutions créatives, simples et viables qui conviennent à tous.

17. Le Groupe de travail a remercié les coprésidents de leur évaluation intéressante des options. Le Groupe de travail a estimé que les trois «points sensibles» étaient liés entre eux et qu'il faudrait trouver un équilibre pour les prendre en considération dans l'ensemble de mesures définitif. Le Groupe de travail a reconnu les corrélations étroites entre l'élargissement de l'annexe I et les structures et les barèmes de paiement; il a estimé qu'il fallait approfondir la discussion sur l'examen de l'information de séquençage numérique et des données de séquençage génétique dans le contexte du point sensible relatif aux structures et aux barèmes de paiement. Le Groupe de travail a noté que les activités d'autres comités sont également liées à ses discussions sur le processus d'amélioration et a encouragé les coprésidents à continuer d'échanger avec eux.

18. Le Groupe de travail a relevé que les options fournies dans le document étaient utiles pour permettre la poursuite des négociations sur les points sensibles. Il a ensuite pris note du calendrier actualisé et des informations générales présentées dans le document. Le Groupe de travail a examiné le document et y a apporté des contributions qui permettront aux coprésidents d'établir un projet de texte de négociation en vue de la 12<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail et la préparation d'un projet d'ensemble de mesures qui sera présenté à la 11<sup>e</sup> session de l'Organe directeur.

19. Afin d'enrichir les discussions, le Groupe de travail a écouté les exposés de MM. Colin Houry, sur le thème *Baseline data and metrics to inform strategies for the conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture (Les plantes qui nourrissent la population mondiale – données et mesures de référence visant à étayer les stratégies de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture)*; Ruairaidh Sackville Hamilton, sur le thème *CGIAR Centers' practices in the generation, deposit, sharing and use of DSI for research and breeding (Les pratiques des centres du CGIAR en matière de production, de dépôt, de partage et d'utilisation de l'information de séquençage génétique aux fins de la recherche et de la sélection)*; et Jonathan Shoham, sur le thème *Revisiting seed company sales and profit (Revue des ventes et des bénéfices des firmes semencières)*. Les présentations ont été publiées sur la page web de la réunion.

20. Concernant l'élargissement de l'annexe I, le Groupe de travail s'est généralement dit favorable à un élargissement de la liste figurant à l'annexe I, en tant qu'élément de l'ensemble de mesures, assorti de garanties appropriées. Le Groupe de travail a considéré que le texte de la modification figurant dans le «projet d'ensemble de mesures de juin 2019» était un compromis lié à des compromis sur d'autres éléments de cet ensemble. Le Groupe de travail est convenu de poursuivre ses travaux en vue d'un élargissement couvrant toutes les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), à condition de pouvoir intégrer des garanties sérieuses qui répondent aux préoccupations de toutes les régions. Le Groupe de travail a remarqué que, en l'absence de telles garanties, certaines parties contractantes ne pourraient pas accepter l'élargissement de l'annexe I à toutes les RPGAA. C'est pourquoi le Groupe de travail a décidé de consacrer ses efforts à améliorer l'élaboration des garanties, y compris pour les parties contractantes au niveau national. Le Groupe de travail a par ailleurs jugé que des discussions seraient nécessaires pour répondre aux interrogations concernant une compréhension claire de ce que signifie l'expression «l'ensemble des RPGAA», en particulier dans le cas d'un élargissement à l'ensemble des RPGAA.

21. À la suite des discussions du Groupe de travail, les coprésidents ont noté que, dans le cadre de la préparation du projet de texte de négociation en vue de la 12<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail, ils se baseraient sur le texte figurant dans le «projet d'ensemble de mesures de juin 2019» et s'attacheraient à poursuivre l'élaboration de garanties sérieuses pour la flexibilité au niveau national.

22. Au sujet de l'information de séquençage numérique/des données de séquençage génétique, le Groupe de travail a rappelé la résolution 3/2023, relative à l'«amélioration du fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages», et la résolution 16/2023, portant sur l'«examen de la question de l'information de séquençage numérique/des données de séquençage génétique concernant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre des objectifs du Traité international». Le Groupe de travail est convenu d'étudier la possibilité d'élaborer une approche spécialisée pour l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique sur les RPGAA dans le cadre du Traité international, tout en assurant le suivi des processus pertinents dans le cadre de la CDB, afin d'assurer la complémentarité des instruments. Aucune solution ne devrait restreindre l'accès facilité aux RPGAA ni l'accès libre à l'information de séquençage numérique/aux données de séquençage génétique sur les RPGAA et toute solution devrait chercher à exclure les doubles versements des utilisateurs.

23. Dans le cadre de l'élaboration d'une approche en matière d'information de séquençage numérique/de données de séquençage génétique, le Groupe de travail est convenu de s'intéresser d'abord à la modalité de souscription dans la version révisée de l'Accord type de transfert de matériel (ATTM), et de n'évaluer que par la suite l'éventuelle nécessité d'une solution spécifique dans le contexte d'une modalité d'accès unique.

24. Concernant la structure et les barèmes de paiement, le Groupe de travail s'est dit très favorable à la modalité de souscription, qui pourrait avoir les avantages de la simplicité, de la sécurité juridique, de la transparence et de la prévisibilité du partage des avantages monétaires. Des vues diverses ont été exprimées sur la question de savoir si la modalité d'accès unique devait être maintenue dans l'ATM révisé. Dans ce contexte, des pistes de compromis ont été proposées et examinées.

25. Les membres du Groupe de travail sont invités, dans la mesure du possible, à se coordonner au sein de leur région, notamment avec les parties prenantes concernées, afin de recueillir des informations sur les listes indicatives des possibles exemptions des parties contractantes à l'élargissement de l'annexe I, ainsi que des contributions de l'industrie aux barèmes de paiement possibles.

26. Le Groupe de travail a demandé à la Secrétaire de commander une mise à jour de l'étude sur les ventes et la rentabilité du secteur semencier, sous réserve que des ressources financières soient disponibles, afin d'enrichir les discussions du Groupe de travail lors de sa 12<sup>e</sup> réunion.

27. Les coprésidents ont décrit succinctement les prochaines étapes. Dans un premier temps, une notification sera envoyée aux régions, à toutes les parties contractantes et aux parties prenantes concernées, les invitant à transmettre par écrit des observations sur les éléments du «projet d'ensemble de mesures de juin 2019» autres que les trois «points sensibles» avant la fin du mois de mai 2024, en donnant des orientations claires sur les contributions attendues. Dans un deuxième temps, les coprésidents prévoient d'établir la version définitive de leur proposition de projet d'ensemble de mesures en juillet 2024. L'objectif est que cette proposition soit disponible dans toutes les langues du Groupe de travail six semaines avant la 12<sup>e</sup> réunion.

28. Le Groupe de travail a remercié les coprésidents d'avoir cherché à trouver un consensus en organisant des consultations régionales et des consultations avec les parties prenantes. Il leur a demandé de poursuivre dans cette voie afin que le processus soit ouvert et inclusif.

29. Les coprésidents ont remercié le Groupe de travail pour son esprit de coopération et de consensus.

## **POINT 6. AUTRES QUESTIONS**

30. Le Groupe de travail n'a pas examiné d'autres questions.

## **POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT**

31. Le Groupe de travail a adopté le présent rapport de sa 11<sup>e</sup> réunion.

*Appendice 1*

**TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES  
PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**ONZIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À  
COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE  
FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL**

**Rome (Italie), 16-18 avril 2024**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Le «projet d'ensemble de mesures de juin 2019»
4. Évolution des débats au sein d'autres instances pertinentes
5. Options des coprésidents concernant les trois «points sensibles»
  - a. Vue d'ensemble
  - b. Élargissement de l'annexe I
  - c. Information de séquençage numérique/données de séquençage génétique
  - d. Structure et barèmes de paiement
  - e. Conclusions et voie à suivre
6. Autres questions
7. Adoption du rapport

---

*Appendice 2*

---

**LISTE DES PARTICIPANTS**

La liste des participants est publiée sous la cote IT/OWG-EFMLS-11/24/LoP  
sur la page web suivante, à l'onglet «Rapports»:

<https://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1674749/>